

Composition de l'équipe

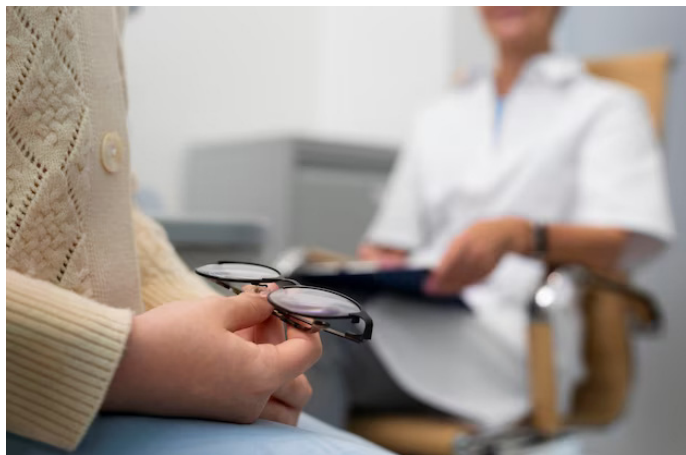
Ce dispositif intersectoriel est constitué d'une équipe mobile pluridisciplinaire composée de :

- 1 médecin psychiatre
- 1 cadre de santé
- 4 infirmiers
- 1 secrétaire médicale

Comment les contacter ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Secrétariat : 05 59 80 93 62



E.P.I.C.

Equipe Psychiatrique d'Intervention de Crise

C.H. des Pyrénées
29, avenue du Général-Leclerc
64039 PAU cedex
www.ch-pyrenees.fr



L'E.P.I.C. est une Equipe Psychiatrique d'Intervention et de Crise, créée, au C.H. des Pyrénées, pour renforcer l'offre de soins ambulatoires du territoire Béarn Soule.

Présentée comme une alternative à l'hospitalisation psychiatrique, elle intervient rapidement en cas de crise.

Quels sont ses missions ?

- Assurer une consultation infirmière post-crise (post-U.A.A.C.*, post-U.G.C.** , post-A.L.P.***), dans l'attente d'un relais C.M.P. (Centre Médico-Psychologique) ou d'un suivi libéral : consultation téléphonique ou en présentiel.
- Proposer une alternative à une hospitalisation avec optimisation des soins ambulatoires.
- Désamorcer les situations de crise se déroulant sur le territoire.
- Assurer une consultation médicale programmée en semi-urgence.
- Permettre une hospitalisation programmée ou initiée en urgence.
- Travailler en lien avec la Consultation Famille Sans Patients (C.F.S.P.) pour tenter d'amener aux soins des patients non accessibles aux soins en raison d'une incapacité à y consentir et/ou d'une absence de conscience des troubles ou des patients non connus de l'établissement ou en rupture de soins depuis plus d'un an.

* Unité d'Accueil et d'Admission de la Crise

** Unité de Gestion de la Crise

*** Antenne de Liaison Psychiatrique

Qui est concerné par cette prise en charge ?

L'E.P.I.C. prend en charge :

- toute personne âgée de 18 à 75 ans,
- en situation de souffrance psychique,
- résidant sur le territoire de Béarn et Soule,
- non connue du C.H. des Pyrénées ou n'ayant pas ou plus de prise en charge psychiatrique en C.M.P. (Centre Médico-Psychologique).

Qui peut faire appel à l'E.P.I.C. ?

L'E.P.I.C. peut être sollicitée par le médecin de garde, par toute personne agissant dans l'intérêt du patient (personnel médical, social, famille...) mais aussi par les proches rencontrés dans le cadre de la C.F.S.P.

Les consultations infirmières post-crise s'effectuent sur décision médicale du psychiatre en poste.

L'E.P.I.C. intervient de 8h30 à 16h30, en journée, du lundi au vendredi.

La C.F.S.P. s'adresse à toute personne (famille, entourage, secteur associatif, médecin généraliste ou psychiatre libéral, circonscription d'action sociale...) agissant dans l'intérêt d'une personne en situation de souffrance psychique avérée ou considérée comme telle.

Téléphone : 07 85 56 11 05

Secrétariat : 05 59 80 93 62

Mail : cfsp@chpyr.f